

Habitants de Camping, nous sommes menacés ! Urgence !



Une loi,
votée en toute discrétion
en décembre à l'Assemblée
Nationale, à la demande de
députés de l'UMP, des socialistes
et du gouvernement,

interdira de rester plus de
3 mois d'affilé dans un camping.
C'est l'article 2 de la loi « Léonard ».

1ère Assemblée militante le samedi 28 janvier 2012 à 14h

Mairie de Monsieur Léonard à Châtelailion-Plage

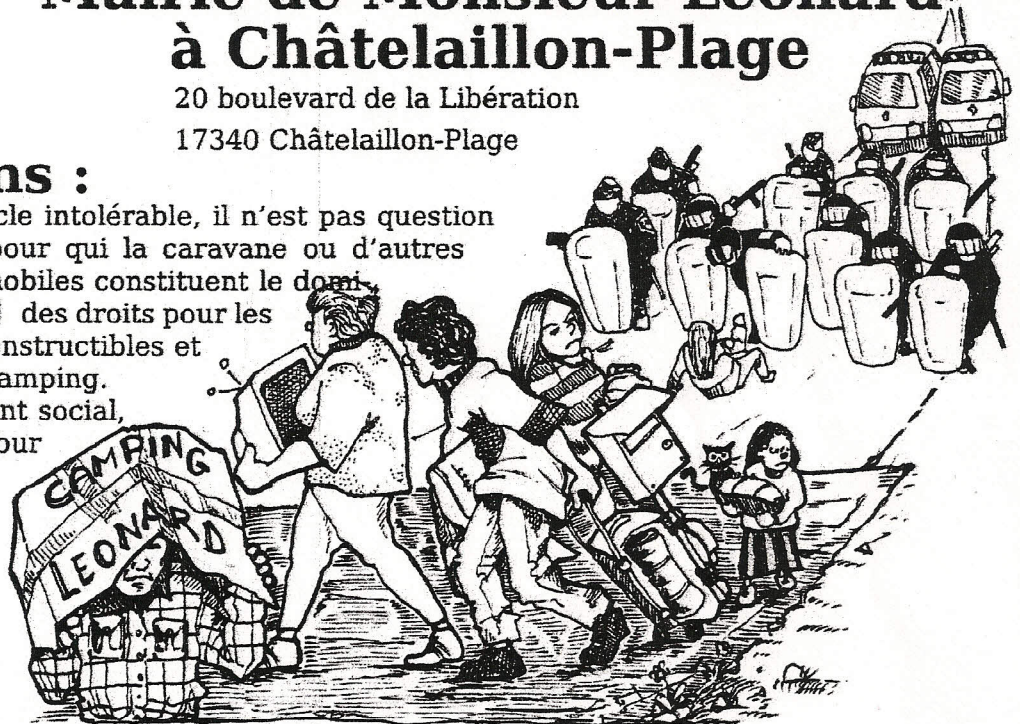
20 boulevard de la Libération
17340 Châtelailion-Plage

Nous exigeons :

▶ le retrait de cet article intolérable, il n'est pas question d'expulser des personnes pour qui la caravane ou d'autres types d'habitats légers ou mobiles constituent le domicile de leurs occupants. ▶ des droits pour les habitants de terrains non constructibles et les habitants de terrain de camping.

▶ le droit au relogement social, qu'il soit en HLM ou, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur des parcelles permettant des installations légères comme les terrains familiaux publics ou privés.

▶ la reconnaissance de l'habitat diversifié.



Un toit, un lieu de vie pour moi et ma famille, c'est un droit !
pour plus d'informations www.halemfrance.org

Halem

HALEM
Association pour les Habitants
de Logements Éphémères ou Mobiles
Carré d'Espagne 09800 ENCOMER
contact : Paul Jacoste : 06 18 94 75 16
legrandpic@gmail.com



DAL La Rochelle
Droit au Logement
5 avenue du Président Kennedy 17000 La Rochelle
09 81 23 43 63 & 06 59 56 54 16
dal17000@yahoo.fr
www.droitaulogement.org